

SLOW

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/38 EN DATE DU 18/11/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Représentés : 01
Votants : 12
Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 18 novembre 2024, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 12 novembre 2024, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY. LEONARD. BAYLE. ESCALIER

Mrs LAVALADE. CARREAUD. PETILLON. DELOMENIE.

Mr LEVEQUE a donné pouvoir à Mme ACHARD.

Monsieur Sébastien DELOMENIE a été élu secrétaire de séance.

MOTION CONTRE LES MESURES FINANCIERES IMPOSEES PAR LE GOUVERNEMENT

Considérant que les récentes mesures annoncées par le Gouvernement visant à imposer aux collectivités locales un effort financier d'au moins 5 milliards d'euros, dont 3 milliards seront directement ponctionnés sur nos recettes réelles de fonctionnement ;

Considérant que ces mesures incluent une baisse du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) et un gel de la dynamique de TVA, réduisant ainsi nos capacités d'investissement ;

Considérant que les propos du Premier ministre, prônant l'écoute et le dialogue avec les collectivités, sont en contradiction avec ces décisions unilatérales d'une brutalité sans précédent ;

Considérant que ces nouvelles mesures, plus sévères que les contrats de Cahors et les réductions de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), pénalisant l'ensemble des collectivités au mépris des principes d'équité ;

Considérant que l'impact cumulé de ces ponctions, accentué par l'inflation et les coûts liés à la transition écologique menacent l'investissement local, les services publics et la transition écologique ;

Considérant que les charges réglementaires, comme l'amortissement de la voirie et la régulation thermique des bâtiments, alourdissent le fardeau financier des collectivités ;

Considérant que les collectivités locales jouent un rôle crucial dans le développement économique, social et environnemental et que ces mesures mettent en péril la capacité des élus à répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens ;

Le conseil municipal déclare :

1. **Sa ferme opposition** à ces mesures financières, qui témoignent d'un mépris inouï pour les collectivités locales et les intercommunalités, en première ligne pour assurer les services publics du quotidien.

.../...

.../...

2. **Son refus** des ponctions supplémentaires sur les recettes de nos collectivités.
3. **Sa dénonciation** des contradictions flagrantes entre les discours du Gouvernement prônant le dialogue et la concertation, et les actes qui se traduisent par des décisions unilatérales aux conséquences dramatiques pour l'ensemble du tissu territorial français.
4. **Son alerte** sur les impacts dévastateurs pour les départements, qui sont asphyxiés, aggravant ainsi les difficultés des communes, et mettant en péril les politiques publiques essentielles.
5. **Son exigence** d'une révision immédiate de ces décisions et d'un retour au dialogue avec l'État, respectueux des réalités locales.
6. **Son appel** à la mobilisation de tous les élus pour rappeler que les collectivités sont des partenaires essentiels de l'État, et non des cibles de coupes budgétaires.
7. **Sa réaffirmation** que les collectivités locales sont les garantes d'un service public de proximité, efficace et adapté aux besoins de la population.

Pour ces raisons, le Conseil municipal de Saint Martin Le Vieux exprime son opposition ferme et catégorique à ces mesures.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD



Affichée le 22/11/2024
Transmise le 21/11/2024